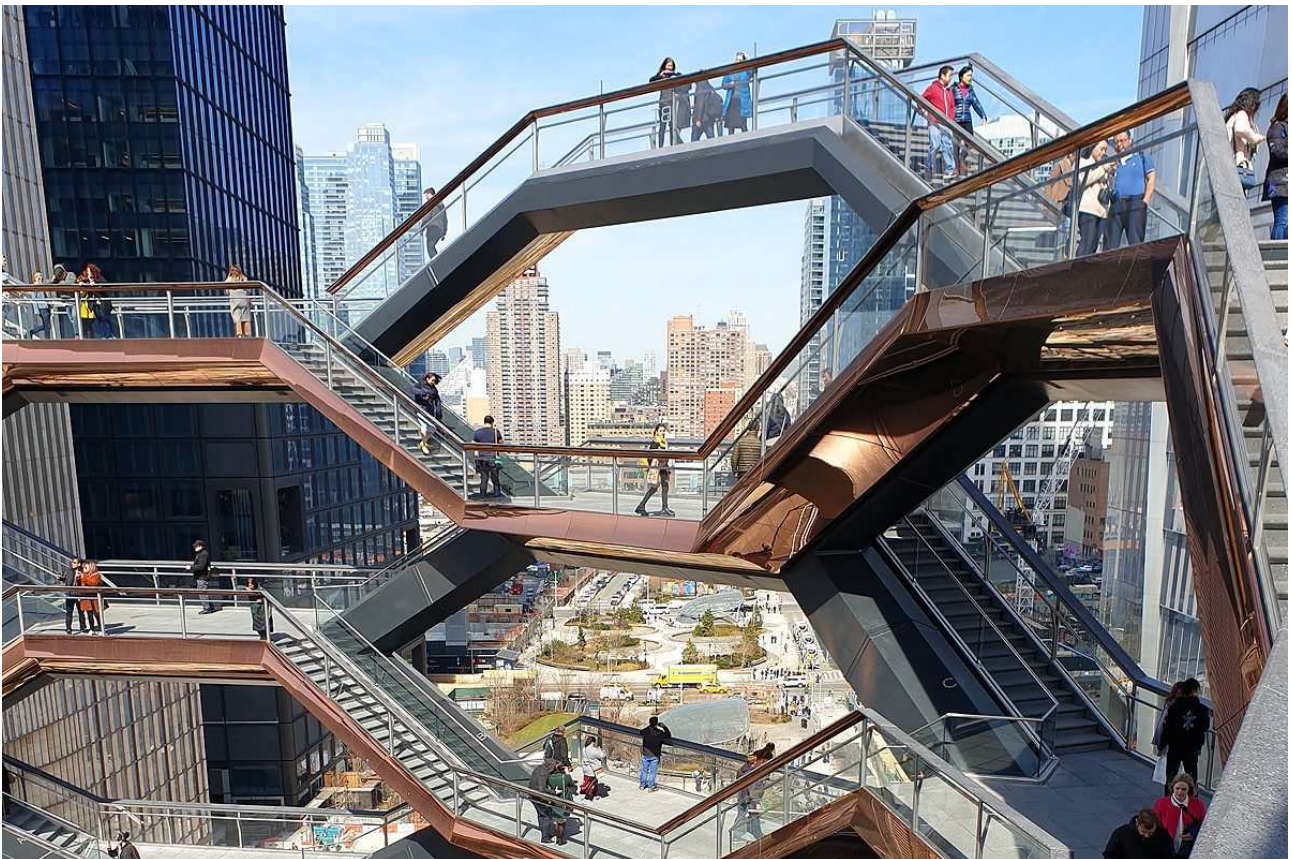


Lacan Quotidien



N° 869 – Vendredi 14 février 2020 – 15 h 18 [GMT + 1] – lacanquotidien.fr



Admonestations

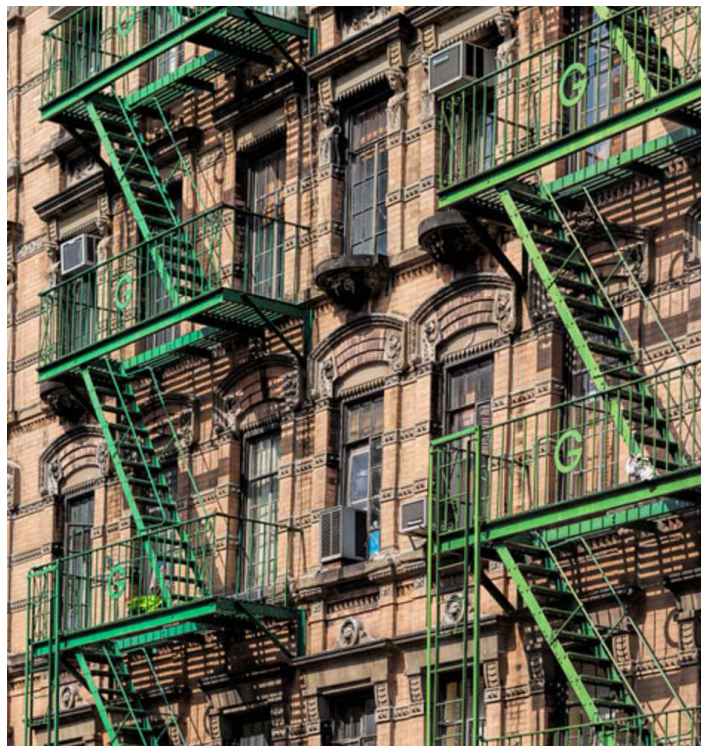
EN AVANT

L'invention de la psychanalyse, toujours recommencée

Palpitante découverte freudienne, la chronique de Laura Sokolowsky

CMPP Nouvelle-Aquitaine : chronique d'une mort annoncée !

par Claire Ballongue



L'invention de la psychanalyse, toujours recommencée

Palpitante découverte freudienne, la chronique de Laura Sokolowsky

Quel est le statut de la psychanalyse si celle-ci n'est pas une science, une thérapeutique ou une vision du monde ? Il revint à Lacan de l'avoir définie comme une expérience de parole inscrite dans la subjectivité de son époque, son legs considérable nous incitant à répondre continûment aux demandes d'analyses, toujours plus nombreuses, qui nous sont adressées. N'en déplaie aux esprits nostalgiques ou chagrins, la vitalité de la psychanalyse se rapporte au questionnement sans répit de ses fondements éthiques, son horizon étant celui de la formation de psychanalystes qui soient « à la hauteur de cette fonction qui s'appelle le sujet » (1). Une différence essentielle entre la psychanalyse et les psychothérapies se situe en ce point, ce qui n'implique pas que toute cure analytique aboutisse à ladite formation.

Expérience singulière de parole, la psychanalyse est aussi une aventure collective qui se décline en colloques, congrès et conversations cliniques. Réunir des milliers de personnes à Paris ou ailleurs nécessite une préparation à la fois rigoureuse et des talents multiples. Certes, le nombre n'est jamais un argument en soi. Il est la preuve que l'intérêt ne faiblit pas parmi les praticiens de la psychanalyse et l'opinion éclairée, laquelle se presse depuis quelques années pour s'inscrire aux grandes rencontres thématiques que nous lui proposons. Et ce, malgré des efforts réitérés d'annonces dans les médias ou les réseaux sociaux alléguant que le divorce est désormais consommé entre les citoyens et la psychanalyse d'orientation lacanienne. Il semble que le public soit indifférent à ces funestes admonestations. Certaines de nos journées d'étude se tiennent aujourd'hui à guichet fermé. Quand les inscriptions sont closes des semaines à l'avance, la question se pose, de temps à autres, de louer des lieux plus vastes. Un sage principe de modération et la notion selon laquelle le manque est le soutien du désir nous prévient, jusqu'ici, d'aller plus loin en cette direction. La réussite de ces événements ne relève pas de distorsions cognitives ou de croyances erronées ; de sobres rapports d'activités et d'austères bilans comptables en attestent.

Un moyen de dénier à la psychanalyse sa place parmi les discours consiste à la définir comme une méthode psychothérapeutique parmi d'autres. Le narcissisme de ses petites différences ne devrait pas lui donner le sentiment d'une quelconque supériorité sur des techniques mieux adaptées aux normes actuelles de rendement et d'utilité ! Des commentateurs estiment dès lors que les psychanalystes français se seraient particulièrement illustrés par leur mépris des psychothérapies. Ne suivant pas l'exemple d'autres pays où le mouvement de rapprochement a pu s'effectuer entre psychanalyse et psychothérapie, l'influence de l'enseignement de Lacan les aurait conduits à vouer un culte à la parole du maître. Au lieu d'accepter le principe des cures interminables ponctuées par d'inintelligibles interprétations, les psychanalystes français auraient dû, selon ces commentateurs, s'employer à « créer, comme partout dans le monde, des instituts privés » pour former des praticiens de l'analyse « en trois ans » (2).



Il se trouve que nous sommes aussi des lecteurs de Freud et celui-ci n'y allait pas de main morte en expliquant que la psychanalyse se distingue de procédés « tels que la suggestion, la persuasion, qui puisé aux sources de notre ignorance, doivent leurs effets à court terme à l'inertie et à la lâcheté des masses » (3). Il indiquait encore qu'un phénomène nouveau s'était produit à partir des années trente du siècle dernier. À cette époque, en effet, la diffusion de la psychanalyse avait connu un bond spectaculaire en gagnant toutes les couches de la société. En 1932, Freud mentionnait les résistances suscitées par ce succès de la façon suivante : « Assez vite, la conversation se porte sur la psychanalyse, vous entendez des gens les plus différents donner leur avis, la plupart du temps sur le ton d'une certitude impavide. Ce jugement est, très habituellement méprisant, souvent outrageant, pour le moins railleur » (4). Ce parti pris ne provenait pas seulement d'une attitude critique héritée des représentants de la science officielle qui l'avait jadis condamnée, elle était issue de la psychanalyse elle-même. Étonnamment, Freud estimait que ce n'était pas la sexualité ou l'inconscient qui choquaient les esprits. Le symbolique, c'est-à-dire le fait que la psychanalyse considère l'incidence du langage sur le corps ainsi que les mécanismes de déplacement et de condensations en jeu dans la constitution des symptômes, suscitait une méconnaissance doublée d'une aversion profonde. Pour Freud, il n'y avait pas de division entre l'usage thérapeutique et les applications diverses issues de la découverte de l'inconscient. La psychanalyse est Une et ne se laisse pas décomposer.

Pour le dire autrement, pour être fidèles à Freud et Lacan, il ne convient pas de les imiter, mais d'apprendre d'eux ce que parler veut dire. Jamais semblable à elle-même, toujours surprenante, la psychanalyse d'orientation lacanienne progresse avec son temps. Elle se renouvelle comme le phénix. Elle glisse sous les discours contemporains comme le furet que Lacan désigne comme emblème du désir. Quiconque croit l'attraper se trouve capturé par le piège des idées reçues, obsolètes et assommantes à souhait.

Nous avons choisi la psychanalyse vivante et incarnée. Aucune routine et pas d'ennui, c'est le secret de notre endurance. Le poète ne disait-il pas que « La parole, c'est l'avenir » (6) ?

1) Lacan J., « Place, origine et fin de mon enseignement » (1967), Mon enseignement, Seuil, 2005.

2) Interview de E. Roudinesco au journal Libération, 8-9 février 2020. Disponible sur internet , [ici](#).

3) Freud S., La Question de l'analyse profane, Folio Gallimard, 2003, p. 136.

4) Freud S., « Éclaircissements, applications, orientations », Nouvelles conférences d'introduction à la psychanalyse, Gallimard, 2000.

5) Miller J.-A., « L'orientation lacanienne. Choses de finesse en psychanalyse », enseignement prononcé dans le cadre du département de psychanalyse de l'université Paris VIII, cours du 26 novembre 2008, disponible sur le site de l'ECF, [ici](#).

6) Bonnefoy Y., La Vérité de parole et autres essais, Folio essais, 1995.





CMPP Nouvelle-Aquitaine : chronique d'une mort annoncée !

par Claire Ballongue

À la demande de Jean-Pierre Deffieux, Lacan Quotidien diffuse ce texte d'information sur la situation des CMPP d'Aquitaine — La Rédaction

Janvier 2020 a un drôle de parfum au CMPP de Nouvelle-Aquitaine.

À peine adressés les vœux pour la nouvelle année, voilà que chacun des collègues qui travaillent au CMPP découvre le cahier des charges accompagné de la lettre que le directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, monsieur Laforcade, a adressés aux directeurs généraux des différentes associations gérant un ou plusieurs CMPP. Grande sidération pour la plupart d'entre nous.

Le ton de menace non dissimulé, du courrier comme du cahier des charges, n'a d'égal que la véritable ingérence que ces documents constituent dans le champ du soin et du médical. Cela vient précisément interroger le souhait des politiques concernant les humains d'aujourd'hui et de demain.

On sait le rouleau compresseur en route depuis déjà deux décennies, avec les amendements Accoyer, puis Mattei, le rapport Clery-Melin, Kovess et Pascal... De nombreux psychanalystes se sont mobilisés, sous l'impulsion de Jacques-Alain Miller, dès 2002 et ont pu faire entendre leurs voix.

Ce cahier des charges nécessite une nouvelle mobilisation forte de ceux qui disent non à l'approche unique des neurosciences.

Deux points sont à distinguer dans ce cahier des charges :

- une volonté de changement profond des missions des CMPP,
- une attaque en règle de la psychanalyse.

Les CMPP doivent leur naissance de la rencontre du désir décidé de psychanalystes et de pédagogues. Le décret n° 63-146 du 18 février 1963 et son annexe 32 fixent le cadre légal de leur fonctionnement. Il y est fait explicitement mention de la psychanalyse comme traitement à proposer aux enfants s'adressant à ces structures.

Or, dès la page 4 du cahier des charges, ces textes sont considérés comme anciens et nécessitant une « actualisation au regard des politiques publiques actuelles, de la définition des publics et de l'évolution des pratiques professionnelles ».

L'ARS Nouvelle-Aquitaine peut ainsi s'arroger le droit de transformer des textes législatifs qui font référence et ce, en prônant la mise en œuvre effective des « méthodes d'intervention conformes aux recommandations de bonne pratique professionnelle ».

Le symptôme disparaît au profit du handicap ; le soin se réduit à la « mise en place de programmes d'intervention ».

Il est explicitement demandé que les enfants « présentant des troubles légers (c'est-à-dire des troubles ne donnant pas lieu à une compensation individuelle des conséquences d'un handicap) » soient adressés aux professionnels des RASED. Pourtant, on sait pertinemment le démantèlement auquel ces réseaux d'aide ont été confrontés pour les réduire à peau de chagrin.

L'idée d'interventions des professionnels des CMPP dans les écoles elles-mêmes est également évoquée. Après les AVS de plus en plus nombreux, les interventions des SESSAD, les CMPP pourraient également entrer dans les écoles. Les écoles seront-elles encore des lieux d'enseignement dans ces conditions ? Le soin a-t-il réellement sa place au sein de l'école ?

Confier les « troubles légers » aux personnels des RASED permettrait aux CMPP de concentrer leurs interventions auprès des enfants « avec troubles du neurodéveloppement » ainsi répertoriés : les troubles du spectre de l'autisme, les troubles du développement intellectuel, le déficit attentionnel, l'hyperactivité, les dys.

Et, de conclure : « eu égard à l'apport des neurosciences dans le champ des troubles du neurodéveloppement, le principe même de l'évolution de l'offre des CMPP en Nouvelle-Aquitaine correspond à une mise en conformité totale des pratiques professionnelles aux recommandations de bonne pratique et guide de la HAS ».

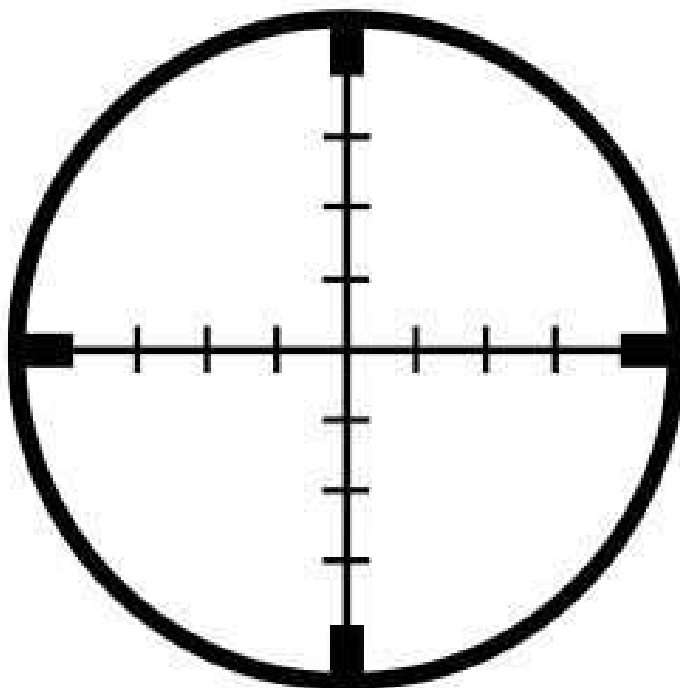
Les directeurs généraux des associations sont « invités » à transmettre un plan d'action dans un délai de trois mois. « La mise en conformité au cahier des charges régional et le changement des pratiques professionnelles devront être effectifs dans un délai de 9 mois maximum. Au terme de cette période, l'ARS Nouvelle-Aquitaine procédera à une vérification, sur site et sur pièces, par un comité composé d'experts professionnels et usagers (associations de familles) ».

Les professionnels des CMPP sont transformés en « experts » qui auront à « co-élaborer » avec les « parents experts » le projet personnalisé d'interventions. Bien qu'affublés du titre d'experts les parents pourront bénéficier toutefois de « programme de psychoéducation ou d'éducation thérapeutique ».

Handicap, inclusion, équipes mobiles, guichet intégré d'appui médico-social, méthodes d'intervention conformes, prestations, expertise, programmes, préconisations, etc., voilà les nouveaux signifiants avec lesquels les professionnels des CMPP sont sommés de travailler. Si les conséquences pour les hommes et les femmes de demain n'étaient pas si graves, cela pourrait peut-être prêter à rire...

Un « Collectif Inter-Professionnel Médico-Social de Nouvelle Aquitaine » se constitue afin de défendre la possibilité que coexistent une pluralité d'approches professionnelles. Des personnels des CMPP de Nouvelle Aquitaine et d'autres structures du champ médico-social s'y regroupent. Une pétition est en ligne sur change.org.

Cela se passe comme ça aujourd'hui en Nouvelle-Aquitaine. Quelle sera la prochaine région de France visée ?



Lacan Quotidien, « La parrhesia en acte », est une production de Navarin éditeur

1, avenue de l'Observatoire, Paris 6^e – Siège : 1, rue Huysmans, Paris 6^e – navarinediteur@gmail.com

Directrice, éditrice responsable : Eve Miller-Rose (eve.navarin@gmail.com).

Éditorialistes : Christiane Alberti, Pierre-Gilles Guéguen, Anaëlle Lebovits-Quenehen.

Maquettiste : Luc Garcia.

Relectures : Sylvie Goumet, Michèle Rivoire, Pascale Simonet, Anne Weinstein.

Électronicien : Nicolas Rose.

Secrétariat : Nathalie Marchaison.

Secrétaire générale : Carole Dewambrechies-La Sagna.

Comité exécutif : Jacques-Alain Miller, président ; Eve Miller-Rose.

pour accéder au site LacanQuotidien.fr CLIQUEZ ICI